



## non paiements d'indemnité de stage

Par **lucilec56**, le **19/10/2009** à **13:46**

Bonjour,

j'ai effectuer un stage d'étude de 6 mois (Licence pro) dans une PME. une indemnité de stage de 400/mois était prévue. J'ai reçu mes premiers avec beaucoup de retard... et je n'ai pas reçu 2 mois de salaire.

Aujourd'hui la société, en difficulté financière, à été rachetée. le gérant de la PME (mon maitre de stage) m'indique (par mail) qu'il ne peuvent pas me payer car "Les stagiaires ne sont pas pris en compte dans le redressement judiciaire".

mon maitre de stage me précise qu'il ne sont plus maîtres de leur entreprise (c'est le mandataire judiciaire qui détient le pouvoir désormais)...

Je suis toujours étudiante et je ne pas me passer de ces deux mois de salaire !  
que dois-je faire ?

merci d'avance!

lucile

Par **malgort**, le **21/10/2009** à **13:07**

Vous pouvez allez aux prud hommes en referet pour reclamer les salaires qu'il vous manque.

Par **trust**, le **21/10/2009** à **14:20**

D'un part vous pouvez vous rendre au greffe de votre conseil des prud'hommes, on vous guidera..

D'autre part, l'aide juridique totale est accordé à tout foyer qui à un revenu inférieur a 800€... = avocat gratos

Enfin, allez vous renseigner à la maison de l'avocat de votre lieu de résidence, il y a des consultations juridiques gratuites (consultations par des avocats)

bon courage